3 formules de Mutuelle Collective Entreprise >	Premium	Medium	Sumum
▶ DENTAIRE			
Soins dentaires et actes dentaires (dont le détartrage et scellement des sillons)	100%	200%	300%
Orthodontie enfants âgés de moins de 16 ans	250%	350%	500%
Exemple concret: Programme complet orthodontie enfant "TO90" sur 4 semestres	1 935 €	2 702 €	3 860 €
Orthodontie adulte (non remboursée SS)		200 €	400 €
Prothèses dentaires (couronne, inlaycore, appareillage)	250%	350%	500%
Plafond annuel pour la prestation "Prothèse dentaire" (hors implants, soins et orthodontie). Devis obligatoire avant les travaux dentaire pour accord préalable de la Mutuelle.	1 000 €	1 500 €	2 000 €
Exemple de remboursement pour une couronne avec inlay core (coté SPR117)	628€	880 €	1 257 €
Implantologie (1 implant dentaire maximum par année civile)	530 €	530 €	530 €
Optique (montant total cumuló des remboursements iusqu'à i	500 C	020 C	1 250 6
Optique - (montant total cumulé des remboursements, jusqu'à :)	500 €	820 €	1 250 €
Monture, verre, lentilles de contact acceptées RO (par assuré et année civile) + Paire de Lunettes (monture + verres unifocaux : presbytie, myopie)	100%	100%	100% + 400 €
+ Lunettes (monture + verres unifocaux : presbytie, myopie)  + Lunettes (monture + verres multifocaux progressifs : astygmate - hypermétrope)	+ 190 € <b>+ 240 €</b>	+ 320 € + <b>370 €</b>	+ 400 € + <b>550</b> €
+ Participation lentilles de contact (par assuré et par année civile)	+ 240 € + 110 €	+ 370 € + 200 €	+ 300 €
+ Participation opération chirurgie réfractive (myopie)	+ 150 €	+ 250 €	+ 400 €
► HOSPITALISATIONS & CHIRURGIE			
Actes de chirurgie et dépassement d'honoraires du chirurgien	150%	250%	350%
Actes d'anesthésie et dépassement d'honoraires de l'anesthésiste	150%	250%	350%
Forfait journalier 18 €uro (quelle que soit la nature de l'hospitalisation)	60 j/an	60 j/an	60 j/an
Psychiatrie : Forfait journalier (limité à 13.50 € en psychiatrie)	30 j/an	30 j/an	30 j/an
Actes techniques médicaux	100%	150%	200%
Prise en charge de la Franchise de 18 € pour tous les actes médicaux > à 120 €	oui	oui	oui
Frais de séjour (secteur conventionné ou non)	200%	200%	200%
Chambre particulière (maxi 60 jours par an)	60 <b>€</b> /j	80 €/j	100 €/j
sauf maternité limité à 7 jours et psychiatrie limité à 30 jours par année civile			
Forfait Naissance (ou adoption plénière) par enfant et par foyer	250 €	500 €	750 €
Lit d'accompagnement enfant - de 12 ans, maxi 60 jours par année civile)	30 <b>€</b> /j	40 €/j	50 €/j
Frais de transport ou d'ambulance	100%	100%	100%
► SOINS MEDICAUX COURANTS			
Consultations & visites d'un Médecin Spécialiste ou d'un Professeur	100%	200%	400%
exemple de remboursement pour un dermatologue ou un gynécologue	27€	55 €	111€
exemple de remboursement pour un cardiologue	48€	97 €	195 €
exemple de remboursement pour un neuro-psychiatre (20 consultations maxi/an)  Consultations & visites d'un Médecin Généraliste	37€	75 €	147 €
	100%	160%	300%
exemple de remboursement pour un Généraliste	22€	36€	68€
infirmières, kinésithérapeutes, pédicure podologue, orthophonistes, orthoptistes	100%	140%	360%
Analyses prises en charge par la Sécurité Sociale (dont le dépistage hépatite B)	100%	140%	360%
Radiologie et imagerie (échographie, scanner, irm, etc)  Pharmacie (Vignettes blanche, bleue et orange)  carte Tiers Payant	150%	250%	350%
	100%	100%	100%
Sevrage tabagique (forfait par an)	152 €	152 €	152 €
Pilule contraceptive (non remboursée SS)	30€	40 €	50 €
Vaccins (tout type de vaccination)	20€	30 €	40 €
▶ Médecines douces (montant total cumulé des remboursements, jusqu'à)	240 €	360 €	480 €
Ostéopathie ou chiropraxie ou étiopathie ou acupunture	20€	30 €	40 €
(par séance, 12 séances maximum par an)	/scéance	/scéance	/scéance
Cure thermale acceptée par la sécurité sociale	100€	150 €	200 €
Prothèses et appareillages (exemple semelles orthopédiques ou prothèse auditive)	100 €	200 €	300 €
Assistance santé au quotidien (école à domicile, garde enfant, aide ménagère, portage médicaments, rapatriement, etc: sous conditions - voir les statuts)	oui	oui	oui
Capital invalidité grave, suite à un accident (voir conditions dans les statuts)	80 000 €	80 000 €	80 000 €
			30 000 €
(%) Pourcentages exprimés sur la base de remboursement de la Caisse d'Assurance Maladie et selon réglementation en vigueur au .01/01/2013 .			

(%) Pour centages exprimés sur la base de remboursement de la Caisse d'Assurance Maladie et selon réglementation en vigueur au .01/01/2013 . Toutes les prestations exprimées en forfait sont un maximum par assuré et par année civile Pour les médecines douces (acupuncture et ostéopathie), prise en charge uniquement des soins réalisés par les praticiens reconnus en tant que Médecins, selon l'article L4111-1 du Code de la Santé publique.

Remboursements dans la limite fixée par la loi du13 août 2004 portant réforme de l'Assurance Maladie, par son décret d'application et ses textes modificatifs.